

CAPN 2018 / Nouvelle articulation du calendrier des CAPN

L'UNSA Police vous informe de la mise en place d'un second mouvement profilé en juin 2018. Voici la nouvelle articulation du calendrier des CAPN pour l'année 2018 :

* **CAPN du 29 mars 2018 :**

- ⇒ Avancement brigadiers, brigadiers-chefs et majors (prise d'effet au 01/07/2018);
- ⇒ Mouvement profilé annuel 2018 (prise de fonctions au 01/09/2018).

* **CAPN du 7 juin 2018 :**

- ⇒ Avancement/affectation des MEEEX et détachement des emplois de RULP (prise d'effet au 01/07/2018);
- ⇒ Renouvellement des emplois de RULP (prise d'effet au 01/01/2019);
- ⇒ Avancement exceptionnel au titre de l'article 36 (la pré-CAPN se tiendra le 17 mai 2018).

* **CAPN du 28 juin 2018 :**

- ⇒ Mouvement polyvalent 2018 (prise de fonctions au 01/09/2018);
- ⇒ Mouvement profilé 2 (prise de fonctions au 01/09/2018).

Rappel : le mouvement inter-CRS sera traité lors de la CAPL CRS du 20 juin 2018.

Le mouvement polyvalent sera prioritaire au mouvement inter-CRS.

Bien que l'UNSA Police prenne acte de ce second mouvement profilé, qui permettra à de nombreux collègues d'obtenir une mutation, **nous dénonçons le choix de ce calendrier** opéré par l'administration, qui, au regard des délais contraints, occasionnera pour certains collègues des difficultés d'organisation.

« L'UNSA Police saisit dès à présent le bureau des gradés et gardiens (BGGP), afin qu'un regard bienveillant soit porté sur les situations qui s'avèreront les plus problématiques. »

Le secteur paritarisme
UNSA Police

UNSA Police, le langage de vérité !